

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 14 octobre 2022
DEL-2022-70**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 36
- * de Représentés : 5
- * de Votants : 41 Pour : 41 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. François BERNARDI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Gérard CASANOVA, Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc FILIPI, Mme Sylviane GANDOUIN, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, Mme Christiane MARIOTTI, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Joseph PASTINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Pierre-Ange SENCY, M. Michel SORBARA, M. Ange STRAFORELLI, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENNELLI.

Absents représentés : M. Paul BATTESTI, M. Dominique FABRE, M. Dominique MITRIDATI, Mme. Stella PIERI, M. Félix TAMBINI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme Nathalie ANGELINI, M. Benoît BRUZI, Jean-Joseph CANTELLI, M. Yannick CASTELLI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNOCENZI, M. Roland LAURELLI, M. Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Lionel PASQUALINI, M. Xavier PIACENTINI, M. Paul-Mathieu RAFFALLI, M. Pascal SARTI, Mme. Patricia SOULLARD, M. Pierre-Jean STEFANI.

Objet : M14 : Acquisition de 2 camions pour bennes à ordures ménagères – Demande de financement.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 21 octobre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le sept octobre 2022. L'an deux mille vingt-deux, le quatorze octobre à quinze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire pour les besoins de la Collectivité, d'acquérir deux camions pour bennes à ordures ménagères (BOM) pour la collecte

des déchets en vue de remplacer la flotte existante vieillissante et pour le bon fonctionnement du service.

Le coût total d'achat des deux camions s'élève à **360 000,00 € HT**.

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de solliciter l'aide financière **de l'Etat par le biais de la DETR et de la Collectivité de Corse par le biais de la Dotation Quinquennale** et propose les plans de financement suivants :

Pour le 1^{er} camion :

| Organismes | % | Montant HT |
|---|-------------|---------------------|
| Etat - DETR | 50% | 90 000,00 € |
| CDC-Quinquennale | 30% | 54 000,00 € |
| Communauté de communes de la Castagniccia Casinca | 20% | 36 000,00 € |
| TOTAL | 100% | 180 000,00 € |

Pour le 2^{ème} camion :

| Organismes | % | Montant HT |
|---|-------------|---------------------|
| Etat - DETR | 50% | 90 000,00 € |
| CDC-Quinquennale | 30% | 54 000,00 € |
| Communauté de communes de la Castagniccia Casinca | 20% | 36 000,00 € |
| TOTAL | 100% | 180 000,00 € |

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **D'approuver** le plan de financement pour l'acquisition de 2 camions pour bennes à ordures ménagères .
- **D'Autoriser** et **mandater** le Président à mener les démarches pour la mise en place du financement de l'opération .
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

Antoine POLI

